

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 19913

présenté par  
Mme Ménard et Mme Thill

-----

**AVANT L'ARTICLE 58**

À la fin de l'intitulé du chapitre III, supprimer les mots :

« et mutualisé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Que le Gouvernement veuille simplifier le financement des retraites est une bonne chose. En revanche, de nombreuses complémentaires craignent que ce soient leurs réserves qui financent le nouveau système, soit près de 150 milliards d'euros.

Une telle mesure consisterait en un impôt déguisé particulièrement injuste pour les Français qui auront cotisé et pour ces complémentaires qui souhaitaient anticiper et amortir le choc démographique